

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 18 janvier 2018

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 7

INSTRUCTION N° 39540/ARM/SGA/DAF/RFC3
portant abrogation de texte.

Du 20 décembre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES : *service du réseau financier et des comptabilités.*

INSTRUCTION N° 39540/ARM/SGA/DAF/RFC3 portant abrogation de texte.

Du 20 décembre 2017

NOR A R M S 1 7 5 2 5 3 6 J

Texte abrogé :

À compter du 1er janvier 2018 : Instruction n° 1001785/DEF/SGA/DAF/SDFCC du 28 mai 2010 (BOC N° 49 du 19 novembre 2010, texte 1 ; BOEM 310.1.1).

Référence de publication : BOC n° 2 du 18 janvier 2018, texte 7.

1. L'instruction n° 1001785/DEF/SGA/DAF/SDFCC du 28 mai 2010 relative au contrôle interne comptable au ministère de la défense est abrogée à compter du 1^{er} janvier 2018.
2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

La cheffe du service du réseau financier et des comptabilités,

Véronique NATIVELLE.